

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
15 septembre 2015

ORDRE DU JOUR:

- Travaux de voirie 2015: choix de l'Entreprise;
- Conseil Départemental: demande de subvention pour déplacement de la croix;
- Rapport d'activités du SPANC;
- Syndicat Intercommunal des Eaux; rapport annuel 2014;
- Taxe d'assainissement collectif;
- GRDF: convention de partenariat concentrateur communicant;
- Agenda mise en accessibilité programmée;
- Cimetière: reprise de sépultures;
- Urbanisme: taxe d'aménagement;
- Questions diverses.

PRESENTS: Mmes Barras, Bernaud, Braud, Duque, Guénais, Goutte,
MM. Baudet, Gaudinière, Picard, Venancy.

ABSENTS EXCUSES: Mme Germain, M.de Boissésou (pouvoir à M. Baudet), M. Girault (pouvoir à Mme Goutte).

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 15 septembre 2015, à 20 heures, à la Mairie, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures, fait l'appel des Conseillers, donne lecture du dernier compte-rendu du 15 juillet 2015, où il fallait lire:

l'Entreprise SANITRA (et non G2C) effectuera les travaux de nettoyage des canalisations de la Rue de la Mandraude.

Pour l'Assainissement collectif, il faut lire les phrases suivantes au futur et non, au passé comme indiqué précédemment: la SAUR, entreprise choisie, va faire les branchements à la Cité Piron....et des buses vont être posées Rue de l'Ancienne Gare.

Ces modifications apportées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

-Travaux de voirie 2015: choix de l'Entreprise:

7 entreprises ont été contactées et 3 ont répondu à l'appel d'offres pour la réfection de la Rue Boyer: **Atlantic Routes: 27 1100,58 €TTC; MOTER: 17 994,60 €TTC; SCREG: 17 636,88 € TTC.**

M.Gaudinière précise que si les tarifs de la SCREG paraissent chers, l'Entreprise présente un travail bien fait. Des travaux sont à prévoir Rue des Trincards (reprofilier la route qui penche du mauvais côté, à la Petite Roque(canalisation d'eau pour 2016?) et Route de Beaumont(solution à apporter).

Mme le Maire demande au Conseil d'approuver le choix de la SCREG, Entreprise de proximité.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix).

-Conseil Départemental: demande de subvention pour déplacement de la croix:

Mme le Maire propose de demander une subvention qui couvrirait la totalité du montant des travaux réalisés par l'Entreprise TMP Aquitaine (6 340,54€ TTC) pour déplacer la croix située en face de la porte de l'église.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix) pour une demande de subvention de 6 340,54€.

-SPANC: rapport d'activités:

13 communes sont actuellement desservies par la Société AMODIAG; il y a eu 21 interventions en conception et 65 en diagnostic-vente. La CCB rémunère le prestataire; actuellement, 248 foyers sont inscrits, avec un taux de 55 % de conformité.

Mme le Maire invite le Conseil à adopter ce rapport d'activités du SPANC.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix).

-Syndicat Intercommunal des Eaux:rapport annuel 2014:

M.Baudet présente un résumé de la dernière réunion du Syndicat des Eaux. Celui-ci couvre toute la Gironde, jusqu'à Saint-Mariens et Saugon, Blaye ayant son propre réseau. Des forages ont été faits(Berson),avec un maillage de tout le réseau, par zones. Les vieilles canalisations, lors de la montée de pression et du démarrage,généraient de nombreuses fuites (un travail est en cours pour réguler la pression).Les secteurs les plus fragilisés sont ceux d'Anglade, Saint-Ciers sur Gironde, Saint-Savin et Laruscade. Sur les 8 zones de prélèvement [Berson, Pugnac, Saint-Savin, Etauliers (avec 2 zones) et Saint-Ciers sur Gironde(avec 3 zones)], la consommation d'eau a tendance à baisser et les pertes d'eau diminuent. Les secteurs les plus vieux et les plus défaillants ont été recensés; (Plassac a été bien servi: les travaux ont été réalisés, assortis d'une subvention plus importante que celle prévue!) La qualité de l'eau potable est bonne, avec des traitements de l'eau toujours en évolution. Volume d'eau produit: 2 millions 466 m3, augmentation de 2% du nombre d'abonnés. Le Blayais a vendu 9 000m3 au Bourgeois.

M.Gaudinière avance la date-butoir du 30 septembre 2015, pour donner au Syndicat des Eaux, la liste de toutes les routes et rues nécessitant une intervention sur les canalisations, avant leur réelle réfection.

Rapport du Syndicat de Eaux adopté à l'unanimité.

-Taxe d'assainissement collectif :

Concernant l'eau potable, est appliqué le tarif domestique de la collectivité (SIEB); pour l'assainissement collectif, est appliqué le tarif domestique de la collectivité (Plassac), soit 15 € HT pour l'abonnement et 1 € HT supplémentaire par m3,avec une TVA de 10%.

Mme le Maire invite le Conseil à accepter ces tarifs.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix).

-GRDF: convention de partenariat concentrateur communicant :

Une convention pourrait être passée pour placer en hauteur, un concentrateur communicant (compteur intelligent Gazpar) soit à l'église, soit à l'ancienne mairie. Ce compteur intelligent aurait pour objectif une meilleure réception des données de consommation de gaz naturel et reviendrait à 50€/an.

Mme le Maire demande son avis au Conseil.

Délibération adoptée à l'unanimité pour souscrire à cette convention et donc, pour l'installation de concentrateur communicant (12 voix).

-Agenda de mise en accessibilité programmée:

Depuis 2012, il y a obligation pour les collectivités de mettre aux normes tout ce qui est destiné à l'accessibilité du public, dans les domaines suivants: voirie, espaces et bâtiments publics.

La programmation des travaux peut s'étaler sur 3 ou 6 ans; pour cela, il est nécessaire d'établir un budget prévisionnel. Si la collectivité ne prend pas en considération une remise aux normes, elle est passible d'amende...et la délibération doit être prise avant le 29 septembre 2015.

Mme le Maire rappelle le problème de l'ancienne mairie; faut-il la vendre? la garder en y faisant des aménagements? Madame Duque explique que ce bâtiment,difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite, nécessite un élévateur extérieur(18 000€ - 20 000€) ou un ascenseur extérieur(22 000€ - 24 000€) pour atteindre seulement le 1er étage.

Mme Bernaud souhaite connaître le planning d'occupation de l'ancienne mairie par les 5 ou 6 Associations qui en utilisent les salles.Si des travaux d'aménagement sont réalisés, il faudra reloger les Associations....dans quel local: dans la salle Inter-Associations? dans la salle du club des Roses d'Automne? Et ensuite les Associations reviendront-elles dans l'ancienne mairie?...peu pratique pour les membres qui ont du matériel à transporter. M.Baudet demande à ce que l'on étudie ce dossier à fond avant de s'engager vraiment. Mme Duque précise que certains travaux pourront être réalisés en régie(par les agents communaux,notamment pour la voirie). Mme le Maire fait procéder au vote pour savoir si le Conseil répond favorablement ou non à la demande de prise en considération d'accessibilité programmée. M.Gaudinière propose de satisfaire aux exigences administratives et de

voir plus tard l'aménagement possible.

Délibération adoptée à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre -Mme Guénais- et pas d'abstention).

Il est à noter que la maison Verdurette, aux jardins partagés, n'est pas concernée par ce plan d'accessibilité, n'accueillant pas de public.

Mme Duque prévoit de faire une réunion de la Commission Urbanisme, en soirée, en octobre prochain.

-Cimetière: reprise de sépultures:

Mme le Maire informe qu'après une nouvelle demande d'appel à devis, aucune entreprise n'a répondu. L'entreprise ELABOR avait établi un devis pour relever 20 tombes sur 4 ans; deux tombes en état déplorable, seront relevées, propose Mme le Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix).

-Urbanisme: Taxe d'aménagement:

Depuis 2014, la taxe d'aménagement (voirie, raccordements) a été fixée à 3%; elle peut être à 0%, 3%, 5% et aller jusqu'à 20%. Mme le Maire demande qu'elle soit appliquée à 5% sur un terrain de Lers, derrière la Cité Piron, et à la Maissonnette (où il y a eu un Certificat d'Urbanisme).

La commune aura à supporter une extension de réseaux (environ 40 000€). M. Gaudinière demande si cette taxe d'aménagement peut être modulable... oui, répond Mme le Maire. M. Baudet voudrait savoir quelle est la base administrative par rapport à la superficie de la maison et s'il y a des différences entre plusieurs secteurs de la commune. Mme Goutte donne lecture de la lettre où il est demandé une délibération motivée quant au changement d'indice de ladite taxe. M. Baudet ajoute que pour Plassac, c'est une nécessité d'augmenter cette taxe, vu le nombre croissant de constructions nouvelles et des extensions de réseaux y afférant... sans compter les frais de demandes d'Urbanisme qui incombent aux municipalités depuis le 1er juillet 2015.

Mme Bernaud pose la question suivante: «au lieu d'avoir une taxe à 3% et une taxe à 5%, ne pourrait-on pas harmoniser tout le monde à 5%?» M. Gaudinière propose de fixer la taxe à 5% pour toutes les nouvelles constructions.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix) au taux de 5% pour l'ensemble de la commune.

-Questions diverses:

Mme Goutte informe que l'ex Major de la gendarmerie de Blaye, M. Nassau, a sollicité l'occupation de la Salle du Conseil pour y exposer ses peintures ce vendredi 18 septembre prochain, à partir de 18 heures 30. Tous les frais seront à sa charge. Mme le Maire a donné son accord; les membres du Conseil recevront une invitation.

Mme Goutte fait part d'une rencontre à l'école, le vendredi 10 septembre dernier, réunissant parents, enseignants, personnels de cantine et de cuisine, responsables de l'Entreprise Transgourmet et élus. Cette réunion, très constructive a permis de répondre aux questions des parents sur l'élaboration des repas (tout est préparé par nos cuisiniers; rien n'arrive tout prêt) et d'échanger sur tous les problèmes de rentrée pouvant être rencontrés.

Mme Braud a proposé de mettre en place, à la rentrée de Toussaint (une fois faites les élections au Comité de Parents, fixées au 9 octobre) **une Commission Cantine** pour l'étude collégiale (Parents-Elus-Enseignantes qui le désirent-Cuisiniers-et Entreprise fournisseur de produits) de la composition des menus.

Concernant le P.L.U., l'enquête publique a été stoppée, le DREAL n'ayant pas rendu son papier; d'autres communes ont connu le même problème (Blaye, Braud et St Louis). MM. Dupuis et Pico vont devoir réexaminer le dossier sans supplément d'honoraires- en tenant compte des observations et réclamations faites; après un mois de nouvelle étude, l'enquête sera rouverte courant octobre pour durer un mois encore et, courant novembre, les permanences en mairie (5 au total) reprendront. Mme Duque insiste sur le caractère important de ce document (10 demandes de permis de

construire enregistrées cette année) et M. Baudet constate une hausse de transactions immobilières. Une rencontre de chantier a eu lieu avec le constructeur Bouygues (nouvelle cité). Les maisons ne seront pas occupées tout de suite, mais ultérieurement. La Centrale nucléaire vieillit, mais est prévue pour durer encore 10 ans, sans installation d'éoliennes... c'est une période transitoire.

Mme Goutte annonce la nomination et l'installation du nouveau **sous-préfet à Blaye**, hier lundi 14 septembre.

Fête du Fleuve: contrairement à ce qu'a laissé entendre un journaliste de Sud-Ouest, la Fête a rencontré un succès, compte-tenu des conditions climatiques plutôt défavorables et les commerçants ont tous bien travaillé!

Ecole : - **Cantine** : depuis la rentrée, la cantine de Plassac a été équipée **d'un nouveau fourneau**, piano de cuisson avec 5 feux gaz et 2 fours électriques (environ 4 000€) et **d'assiettes à dessert**.

- **Effectifs** : l'école compte 56 élèves au total. Les T.A.P ont repris, avec de nouvelles activités (initiation au Tennis, contes et jeux) pour les plus jeunes, ainsi que la langue des signes française et.... peindre à la manière de.. fitness et théâtre (pour les élèves de CE CM); ce 1er cycle se prolongera jusqu'aux vacances de Noël.

- **Travaux de la classe désamiantée**: le désamiantage a été effectué fin août par l'Entreprise Donitain... Il restera à faire l'assainissement des murs, la pose des plaques de BA13, des câbles électriques et informatiques (pour un meilleur accès Wifi dans toutes les salles de classe), du carrelage, les peintures, la plomberie. Fin des travaux estimée courant novembre... ensuite, grand dépoussiérage, nettoyage, remise du mobilier pour réorganisation du local à la rentrée de janvier 2016.

Urbanisme: le **SDEEG demande des ajouts de pièces au dossier**. Mme Duque invite les élus à parcourir le village pour en faire une présentation optimale. Elle ajoute que M. Dupuis va répondre aux demandes avec un nouveau document, complémentaire de l'ancien.

Une rencontre entre M. Dupuis, Mme Goutte et Mme Duque doit avoir lieu prochainement.

Eclairage public: **Mme Barras** demande où en sont **les changements des lampes**. Réponse: pas de subvention reçue, pas de changements. Plassac a vu ses demandes de subventions validées pour la classe à désamianter et l'installation de la bâche à incendie.

Palplanches: **M. Picard** voudrait connaître **l'avancement des travaux au Chai**: plusieurs devis demandés, un seul recevable, les autres étant trop élevés. La Police de l'Eau préconise de faire des études avec un bureau d'études. Le 25 septembre prochain, une réunion est prévue avec M. Rénat, un Cabinet d'études et des Elus.

Extension des Services Techniques: Les Bâtiments de France ont donné leur avis pour le bardage. Les prix dépassent les estimations prévues (dépassement de 6 000€). Cette demande de modification sera traitée lors du prochain conseil.

Fiches travaux: M. Gaudinière en rappelle le fonctionnement. Chaque Conseiller (émetteur) peut rédiger un fiche de travaux (travaux importants) à transmettre à l'Adjoint à la Voirie et Bâtiments, en vue de leur exécution. Après visa de M. Venancy, et réalisation des travaux, la fiche reviendra à l'émetteur et à la Mairie pour archives. Un tableau de bord va être rapidement mis en service.

Assainissement: L'achat d'une pompe neuve se révélant moins cher que sa réparation, (l'ancienne pompe contenait eau et huile), M. Gaudinière serait d'avis de ne pas payer les 350€ dus à l'Entreprise qui, par ailleurs, avait initialement proposé un prix d'achat à 1 800€, puis à 1 400€. pour enfin convenir avec M. Gaudinière d'un montant final de 1 200€. Un inventaire du matériel doit être fait.

Place de l'église: Mme Guénais s'inquiète des projets d'aménagement de cette place. Mme Duque pense faire une réunion mi-octobre.

Nouvelles Associations plassacaises: 2 nouvelles Associations viennent de s'ajouter à celles déjà existantes et s'installer à Plassac: **Atelier-Chorale Gospel** (mardi soir, de 20h à 22h, ados, débutants et adultes, salle Inter-Associations, responsable Mme Copie) et **Move Z Fun 33** (mardi et mercredi, de 20h 30 à 22h, Zumba et Fitness ados et adultes, salle Polyvalente, responsable M. Prince...qui souhaiterait reprendre le Téléthon).

Réseau d'eau Maissonette et Château d'Eau: travaux terminés. M.Venancy demande si les buses qui vont être remises seront à la charge des propriétaires (tronçons du 135 E, des Trincards et Rue de l'Ancienne Gare); il informe que la Rue de l'Ancienne Gare, fragilisée par le passage de nombreux gros camions qui restent parfois bloqués devant la boulangerie, sera **interdite aux poids lourds de 15 tonnes et plus**. Des panneaux signalant cette interdiction, seront apposés par les agents communaux. Mme Bernaud a vu une branche d'arbre donnant sur la route, pouvant être dangereuse et l'a signalée.

Mme le Maire donne la date de la réunion du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le

lundi 26 octobre 2015, à 20 heures, à la Mairie, dans la Salle du Conseil

et clôt la séance à 22 h15.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud .